

Communiqué de presse

Loiret (45)

Un nouveau service de garage solidaire pour les intérimaires à Orléans Métropole

Orléans, le 09 décembre 2020 – **Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) annonce un nouveau partenariat avec la régie de quartier RESPIRE implantée à Saint-Jean-de-la-Ruelle dans le quadrant nord-ouest d'Orléans Métropole. Cet accord permet de proposer un service de réparation de véhicule à tarifs avantageux pour les salariés intérimaires du département.**

La Régie de quartier RESPIRE est une structure d'insertion par l'activité économique. Elle accompagne des personnes en difficultés sociales et/ou professionnelles vers l'emploi durable ou la formation. Elle permet également de créer du lien social tout en apportant un service de proximité aux habitants (chantiers et espaces verts, nettoyage et propreté, collecte de matières recyclables et désencombrement, plus une auto-école et un garage solidaire.)

Avec le soutien du FASTT, cette régie de quartier propose aux salariés intérimaires inscrits dans une agence du département un service de garage solidaire avec un diagnostic gratuit et un prix garanti d'un maximum de 42€ l'heure de main d'œuvre ainsi que des pièces détachées à tarif préférentiel.



« Chaque intérimaire peut ainsi faire réparer son véhicule rapidement. Les conseillers du FASTT, disponibles par téléphone à notre numéro unique, sont là pour trouver la solution la plus adaptée à chacun selon sa situation. Ce service permet aux intérimaires de faire face à une panne ou un problème ponctuel de transport. Ensuite d'autres solutions, plus pérennes peuvent être mises en place avec un conseiller du FASTT. » précise **Magali Sorin, Déléguée Territoriale du FASTT.**

RESPIRE | 26 Rue des Marchais, 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle
Tél. 02 38 72 70 13 | <https://respire.org> | respire@respire.org | Facebook

FASTT | 01 71 25 08 28 | fastt.org | YouTube | Facebook

Le FASTT invente, conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Association Loi 1901 à but non lucratif créée en 1992, le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, UNSA).

Contact Presse | Pierre Maurel | pierre@agenceprp.com | Port. 06 29 48 65 10